

[Text]

Ms Fortin: The only other thing I might add, senator, in further answer to your question, is that currently, section 29 of the act creates an obligation to comply with the provincial and municipal laws. That might be the reason why you have different laws in Nova Scotia.

Senator Beaudoin: What section is that?

Ms Fortin: Section 29 of the current act.

Senator Beaudoin: Which says?

Ms Fortin: Section 29 says:

Nothing in this Act relieves any person of the obligations to comply with the requirements of any licence law, or other law or a by-law of any province or municipality, lawfully enacted in relation to explosives, especially in relation to the possession, storage, handling, sale or transportation thereof, or of any liability or punishment imposed by that law or by-law for any contravention thereof.

I was certainly not there when the section was drafted, but I would suspect that there might have been a contemplation that certain aspects would fall under the —

Senator Buchanan: But of course, if there were certain sections of this act that would be under provincial jurisdiction, then that section you just read would be *ultra vires* the federal government, anyway.

Ms Fortin: Most probably.

Senator Austin: But it is essentially permissive legislation.

Ms Fortin: It is probably —

Senator Beaudoin: I would not recommend that you go to the Supreme Court with that.

Senator Buchanan: No, I would not, either.

The Chairman: Honourable senators, I do not see any other questioners, so I think we can conclude our meeting with these witnesses on Bill C-107.

Thank you for your attendance here today, and for the help that you have given us in connection with this bill. We have another group to hear from in connection with another matter, but this is a public meeting, and you are quite welcome to stay.

I would make this comment to the members of the committee: It occurs to me that, in light of the intended absence of the committee next week, and the proposed adjournment — perhaps prorogation, who knows — of Parliament later this month, unless we want to hear from other witnesses, we may wish to deal with this bill at this time. Is there any comment to the contrary?

[Traduction]

Mme Fortin: Je pourrais ajouter, sénateur, pour mieux répondre à votre question, qu'à l'heure actuelle l'article 29 de la loi prévoit qu'il convient de respecter les législations provinciales et municipales. Voilà pourquoi vous avez peut-être différentes lois qui s'appliquent en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Beaudoin: Quel est l'article?

Mme Fortin: L'article 29 de la loi actuelle.

Le sénateur Beaudoin: Qui dispose?

Mme Fortin: L'article 29 dispose

La présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte soit à l'obligation d'observer, en matière d'explosifs, le droit provincial et les règlements municipaux, notamment en ce qui concerne les licences requises et la possession, le stockage, la manipulation, la vente et le transport des explosifs, soit à la responsabilité ou aux peines prévues en cas de violation de leurs dispositions.

Je n'étais évidemment pas là lorsque cet article a été rédigé, mais j'imagine que l'on a dû envisager qu'à certains égards il relèverait de . . .

Le sénateur Buchanan: Mais, bien entendu, si certains articles de cette loi relevaient de la compétence provinciale, l'article que vous venez de nous lire excéderait de toute façon les compétences du gouvernement fédéral.

Mme Fortin: Très probablement.

M. Austin: Mais il s'agit pour l'essentiel d'une loi comportant une autorisation.

Mme Fortin: C'est probablement . . .

Le sénateur Beaudoin: Je ne vous recommande pas d'aller devant la Cour suprême avec ça.

Le sénateur Buchanan: Non, et je ne le ferai pas non plus.

Le président: Honorables sénateurs, je ne vois personne qui veut poser d'autres questions et je crois que nous pouvons mettre fin à l'audition de nos témoins sur le projet de loi C-107.

Merci d'avoir assisté à notre séance d'aujourd'hui et de nous avoir aidés dans nos délibérations au sujet de ce projet de loi. Nous devons entendre un autre groupe dans un autre domaine, mais la séance est publique et vous êtes les bienvenus si vous restez parmi nous.

Je tiens à signaler une chose aux membres du comité: il m'apparaît, compte tenu du fait que le comité a prévu de s'absenter la semaine prochaine et que le Parlement se propose d'ajourner ses travaux — à moins qu'il y ait une prorogation, qui sait? — à la fin du mois, que si nous n'avons pas d'autres témoins à entendre, nous pourrions en finir dès maintenant avec ce projet de loi. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'est pas d'accord?